

GLOMEL

1 JOURNÉE
ET DEMIE + EXAMEN



OBJECTIF

Préparer l'examen du permis de chasser



CONDITIONS

Formation et examen à partir de 15 ans. Le permis est délivré par l'OFB à partir de 16 ans



LIEU

Centre de formation de "Botsay", à GLOMEL



COÛT

Formation : 60 € (livre d'entraînement inclus)
Inscription à l'examen : 46 €
(31 € pour les mineurs)



INTERVENANTS

FDC22, OFB



INSCRIPTION

En ligne, sur le site internet de la FDC22

PERMIS DE CHASSER

DÉROULEMENT

FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE



*Une journée de formation en groupe,
un mois avant l'examen*

FORMATION PRATIQUE (RENFORCEMENT)



*Une demi-heure de formation individuelle,
quelques jours avant l'examen*

PASSAGE DE L'EXAMEN

Prévoir 45 minutes

Examen en deux parties :

- 4 exercices pratiques/21 points
- 10 questions théoriques/10 points.

Pour réussir l'examen, il faut obtenir un minimum de 25 points sur 31, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux deux épreuves.

PROGRAMME

Théorie : connaissance de la faune sauvage et de ses habitats ; connaissance de la chasse ; lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature ; emploi des armes et des munitions.

Pratique : évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc ; transport d'une arme dans un véhicule ; épreuve de tir avec un fusil à canons basculants ou semi-automatique sur plateaux d'argile ; épreuve de tir à la carabine sur sanglier courant pour un tireur posté en battue.





SESSIONS

Session 1 : COMPLET

Session 2 : formation en groupe le 20, 22 ou 23 février et formation individuelle le 24, 25 ou 27 mars

Examen le 28, 29, 30 ou 31 mars

Session 3 : formation en groupe le 6, 13 ou 20 mars et formation individuelle le 4, 5 ou 9 mai

Examen le 10, 11 ou 12 mai

Session 4 : formation en groupe le 1er, 5 ou 6 juin et formation individuelle le 30 juin, 1er ou 3 juillet

Examen le 4, 5, 6 ou 7 juillet

Session 5 : formation en groupe le 17, 18 ou 19 juillet et formation individuelle le 7, 8 ou 11 septembre

Examen le 12, 13, 14 ou 15 septembre

Session 6 : formation en groupe le 29, 30 ou 31 août et formation individuelle le 19, 20 ou 23 octobre

Examen le 24, 25, 26 ou 27 octobre

Session 7 : formation en groupe le 9 ou 10 octobre et formation individuelle le 22, 24 ou 27 novembre

Examen le 28, 29 novembre ou 1^{er} décembre

Session 8 : formation en groupe le 15 ou 17 novembre et formation individuelle le 13, 15 ou 18 décembre

Examen le 19, 20 ou 22 décembre

LE PERMIS DE CHASSER... EN QUELQUES CHIFFRES

EN 2022...
DAVANTAGE DE
CANDIDATS...

197

Personnes ont obtenu leur examen (177 en 2021, 143 en 2020)

NOUVEAU

Première validation offerte par la FDC22 à toute personne ayant obtenu son examen dans le département.